



Vente résidence secondaire

Par Martin82

Bonjour,

Je suis britannique, je vis en France de façon permanente, je paie mes impôts sur mes revenus à l'administration française. J'ai une carte de séjour valable 10 ans.

Je vends ma résidence secondaire, aurais-je des taxes à payer en lien avec ma situation d'étranger ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est pour vous ou pour une amie ?

Comme pour tous les résidents fiscaux français, il peut y avoir une taxe sur la plus-value immobilière.

Par Martin82

Bonjour,

C'est pour une amie qui n'a pas la capacité d'échanger en français .

Les taux sont les mêmes que pour un français ?

Par yapasdequoi

Tous les contribuables en France payent les mêmes taux. La nationalité n'entre pas en compte.

Par Martin82

Merci pour vos réponses.

Cordialement